EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

2026-11-04-1 **1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 4 novembre 2026 à 19 h aux salles, Sénescoupé et Boisbouscache situées au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles, sont présents :

M. Stéphane Rioux	maire de Saint-Jean-de-Dieu et préfet suppléant
M. Charles Lavoie	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Yvan Pettigrew	maire de Saint-Éloi
M. Francis Beaulieu	maire de Saint-Simon-de-Rimouski
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Carol Gagnon	maire suppléant de Saint-Médard
M. Marc Brunelle	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Maurice Vaney	maire de Trois-Pistoles
Mme Manon-Josée D'Auteuil	mairesse de Saint-Clément

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Jérôme Gagnon. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Philippe Massé, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire de direction, sont aussi présents.

LA RÉSOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

2026-11-04-5.7 **5.7 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant sa contribution financière aux travaux d'alimentation en eau potable liés à la réfection des courbes de la route 293**

CONSIDÉRANT QUE les courbes visées sur la route 293 présentent un enjeu de sécurité important et ont été le théâtre de nombreux accidents au fil des ans, dont certains mortels;

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle de ces courbes, combinée au dénivelé du secteur, engendre des problèmes de mobilité particulièrement en période hivernale, notamment des sorties de route et des difficultés de circulation pour les véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection projetés comportent un risque important de perturber les veines d'eau souterraines, d'affecter leur débit ou leur volume, d'altérer la qualité de l'eau ou même de provoquer une contamination des sources d'approvisionnement en eau potable de plusieurs résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé traverse le site d'un ancien dépotoir, ce qui soulève des préoccupations quant à la protection de la qualité des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD est pleinement conscient que les travaux réalisés dans le cadre de la réfection des courbes entraîneront des enjeux liés à l'approvisionnement et à la qualité de l'eau des puits des citoyens, puisqu'il a lui-même soulevé ces préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE des travaux étaient prévus afin de relier les propriétés concernées au réseau d'aqueduc de la Ville de Trois-Pistoles dans le but d'assurer un approvisionnement sécuritaire en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la compréhension du milieu et des citoyens concernés était que le ministère des Transports et de la Mobilité durable assumerait la quasi-totalité des coûts associés à ces travaux d'aqueduc rendus nécessaires par son projet;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour récente du projet par la municipalité a permis de constater que l'impact financier sur les citoyens du secteur touché serait beaucoup plus important que prévu;

CONSIDÉRANT QUE cette situation entraînerait, pour les citoyens concernés, une augmentation moyenne de la taxe foncière d'environ 1 404 $ par année pendant une période de vingt ans pour l'aqueduc seulement, et d'environ 4 298 $ par année pour les services combinés d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens doivent également assumer les frais de branchement au réseau ainsi que les coûts liés au réaménagement de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'impact financier de cette décision est jugé excessif, inabordable et inéquitable pour les résidents directement touchés par un projet réalisé dans l'intérêt public;

PAR CONSÉQUENT,
Sur une proposition de M. Francis Beaulieu,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Comité administratif de la MRC des Basques :

- DEMANDE au ministère des Transports et de la Mobilité durable de revoir sa participation financière et de bonifier significativement sa contribution aux travaux d'alimentation en eau potable rendus nécessaires par la réfection des courbes de la route 293;

- SOULIGNE que ces travaux d'aqueduc visent avant tout à protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie des citoyens affectés par ce projet routier réalisé dans l'intérêt public;

- RAPPEL que les résidents concernés ne devraient pas avoir à assumer une part disproportionnée des coûts découlant d'un projet gouvernemental visant à améliorer la sécurité routière pour l'ensemble de la population;

- TRANSMETTE copie de la présente résolution à Ariane Boyer, députée de la circonscription, à Pascal Bérubé, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à Nicolas Girard, ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Trois-Pistoles,
Le 5 novembre 2026



Philippe Massé
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.